

Analyse



Histoire de la banque en Belgique (2/3)

La responsabilité
financière du citoyen

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Histoire de la banque en Belgique (2/3) La responsabilité financière du citoyen

La tendance lourde qui a marqué l'évolution du monde financier de l'après-guerre, certainement après les trente glorieuses, a été cette aspiration vers un modèle unique, celui de la banque commerciale. Elle n'a pas encore gagné la partie dans les années '80 mais son souffle implacable se fait toujours davantage sentir. En face, pour répondre aux défis d'intérêt général, émerge, sous diverses formes, un mouvement prenant le contre-pied de cette tendance, où l'impact sociétal de l'activité financière est pris en compte.

En quelques mots :

- Les actions économiques et les choix d'investissement ont très vite été teintées de considérations morales et religieuses.
- A partir des années '70, se sont ajoutées des considérations civiques, politiques et environnementales.
- La prise en compte des externalités positives et négatives expliquent en partie la création des banques éthiques, durables et l'évolution du monde coopératif.

Mots clés liés à cette analyse : intérêt général, banque, impact sociétal.

1 Argent et morale

Les investisseurs religieux de confession juive, chrétienne et islamique ainsi que de nombreuses cultures indigènes ont longtemps mêlé argent et morale, prenant en considération les conséquences de leurs actions économiques et refusant les investissements qui entraînent en contradiction avec leurs convictions profondes.

Ainsi, en 1928, à l'instigation du Conseil Fédéral des Églises Américaines, est créé à Boston le Pioneer Fund qui proposait des placements financiers excluant explicitement les sin stocks, littéralement les « actions du péché », c'est-à-dire tout investissement dans les secteurs de l'alcool, de l'armement, de la pornographie, des jeux d'argent,...¹

Ce fondement religieux, qui n'a pas totalement disparu aujourd'hui, s'est arrimé, dans le contexte des États-Unis des années '70, à un fondement beaucoup plus large, davantage citoyen et politique, qui trouve son origine dans les bouleversements sociaux et culturels des années '60, en particulier les mouvements de lutte pour les

¹ Bernard Bayot, L'investissement socialement responsable et la religion, Réseau Financement Alternatif, janvier 2005.

Histoire de la banque en Belgique (2/3) La responsabilité financière du citoyen

droits civiques, les mouvements féministes, consuméristes, environnementalistes ou encore le mouvement de contestation contre la guerre au Vietnam. Ces préoccupations ont donné naissance à une véritable conscience publique au sujet des problèmes sociaux, environnementaux et économiques ainsi que de la responsabilité des entreprises à leur égard.

Cette évolution est parfaitement illustrée par une anecdote vécue, en 1967, par Luther Tyson et Jack Corbett qui travaillaient, à Washington, pour le Conseil de l'Église et la Société de l'Église méthodiste unie sur des questions comme la paix, le logement et l'emploi. Tyson reçut une lettre d'une citoyenne de l'Ohio qui lui posait une question simple : « Existe-t-il un fonds commun de placement qui gère mon épargne-pension sans investir dans l'industrie militaire ? ». Au terme d'une recherche bien menée, à sa plus grande surprise, Tyson dut faire l'amer constat qu'il n'existait pas de fonds répondant à cette exigence. Un an plus tard, retour de France où il s'était rendu en tant que membre d'une délégation surveillant les entretiens de paix de Paris qui ont permis de négocier la fin de la guerre du Vietnam, il décida qu'il était temps de créer des fonds qui répondent aux attentes de cette habitante de l'Ohio et de tous les autres investisseurs qui avaient les mêmes préoccupations qu'elle².

2 Le boycott de l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Après le massacre de Sharpeville en 1960 et dans le contexte de la décolonisation, les critiques internationales contre le régime sud-africain de l'apartheid commencent par ailleurs à prendre de l'ampleur. En 1972, débute le mouvement international « Banque-Apartheid », lorsque le Conseil œcuménique des Églises (COE) décide « de ne placer ses liquidités dans aucune des banques qui effectuent des opérations bancaires directes en Afrique du Sud, Angola, Rhodésie, Mozambique, Guinée Bissau et Namibie » soit l'ensemble des régimes minoritaires blancs d'Afrique à majorité noire. Une telle décision était très exigeante puisqu'elle requérait non seulement de s'en prendre aux établissements qui possédaient des filiales dans ces pays, mais aussi à l'ensemble des banques, consortiums, institutions gouvernementales ou intergouvernementales qui participaient, par exemple, par octroi de prêts, à la consolidation des régimes visés.

2 Bernard Bayot, De la citoyenneté politique à la citoyenneté financière, Réseau Financement Alternatif, avril 2007.

Histoire de la banque en Belgique (2/3) La responsabilité financière du citoyen

Le Comité exécutif du COE demandait ainsi en 1974 aux banques membres de l'American European Banking Corporation, très liées au marché sud-africain et à ses institutions, de ne plus consentir de prêts au gouvernement sud-africain et à ses institutions, faute de quoi, le COE retirerait l'ensemble de ses dépôts de ces banques. Les pressions exercées par le COE, ainsi que par des associations ou encore par des partis politiques vont inciter, sinon forcer, certaines banques américaines (la Maryland National Bank en 1974), néerlandaises (l'AMRO en 1978) ou anglaises (Barclays en 1977) à cesser leurs engagements en Afrique du Sud³.

Cette décennie d'engagement contre les investissements en Afrique du Sud sera le point de départ d'une réflexion plus large sur l'usage de l'épargne et sur des alternatives concrètes. De grandes catastrophes industrielles vont également déterminer une préoccupation croissante des épargnants à l'égard des questions sociales et environnementales.

3 La santé et l'environnement

Citons la catastrophe survenue dans la nuit du 2 au 3 décembre 1984, à Bhopal, en Inde, lorsqu'un réservoir de l'usine de pesticides d'Union Carbide explosait, libérant un gaz toxique. Selon les chiffres officiels, quinze mille personnes moururent de brûlures et d'intoxication. Huit cent mille autres souffrent aujourd'hui encore des conséquences du plus grave accident industriel de l'histoire. A ce drame a succédé le scandale d'une impunité qui a permis aux dirigeants d'Union Carbide d'échapper à la justice indienne et à leurs responsabilités. Comme s'il s'était agi d'une catastrophe naturelle imprévisible et contre laquelle on ne pouvait rien...

Quelques années plus tard, le 24 mars 1989, le pétrolier américain « Exxon-Valdez », qui venait de charger 180.000 tonnes de brut au terminal de Valdez, s'est écarté du couloir de navigation pour éviter des blocs de glace à la dérive. Moins de 30 minutes plus tard, le navire s'échoue à 12 nœuds sur le récif Blight, situé à une dizaine de mètres de profondeur, dans le détroit du Prince-William, zone de pêche importante. L'échouement a endommagé 11 citernes sur 13 et provoqué le déversement de 40.000 tonnes de pétrole brut. Plus de 7.000 km² de nappes ont pollué 800 km de côtes (2 000 km avec tous les îlots et échancrures).

3 Jean-Paul Vigier, Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, Paris, 2003.

Histoire de la banque en Belgique (2/3) La responsabilité financière du citoyen

4 Les banques éthiques

C'est dans ce contexte d'interrogation sur le cadre et les finalités de l'économie et de la finance que se sont développées des banques dites éthiques ou durables en Europe à partir des années '70.

C'est le cas d'institutions d'inspiration anthroposophique comme la GLS Gemeinschaftsbank qui fut créée en Allemagne en 1974 ou la Banque Triodos née aux Pays-Bas en 1980. La première utilise l'argent de ses épargnants pour octroyer des prêts à des écoles et crèches libres, des fermes écologiques, des initiatives de soins de santé et thérapies sociales, des projets pour des chômeurs, des magasins de produits sains et des projets de vie communautaire, mais aussi à des projets commerciaux. La seconde finance des entreprises qui apportent une valeur ajoutée sociale, environnementale et culturelle grâce aux fonds que lui confient les épargnants et investisseurs désireux d'encourager le développement d'entreprises novatrices et durables.

5 En Belgique

En Belgique également, une action « Banque-apartheid » a interpellé les principales banques qui investissaient en Afrique du Sud et confortaient de la sorte le régime de l'apartheid.

Dans la foulée, fin des années '70, devant l'inadaptation du secteur bancaire pour le financement du monde associatif, sont nées des initiatives d'épargne et de prêt de proximité (géographique ou d'esprit). Celles-ci ont comme trait commun de réintroduire la dimension humaine dans le choix économique et de construire un nouveau rapport à l'argent, aussi bien pour les épargnants (qui mettent leur argent à disposition de projets alternatifs, sans obtenir nécessairement une contrepartie financière) que pour les associations (qui bénéficient de prêts sans intérêt ou à intérêt réduit). Ces initiatives rassemblent familles et amis qui gèrent en commun l'argent récolté et les décisions de crédits prises en assemblée générale. Le crédit alternatif était né (le Pivot, la Bouée ...).

S'en suivent une série d'initiatives qui, à partir du milieu des années '80, vont émerger à un rythme effréné sur une dizaine d'années. Nous reviendrons en détail sur certaines d'entre elles dans la deuxième partie, contentons-nous pour l'instant d'en faire un rapide inventaire qui nous permettra de nous rendre compte à la fois de leur

Histoire de la banque en Belgique (2/3) La responsabilité financière du citoyen

foisonnement mais aussi de la rapidité avec laquelle leurs créations se sont succédé.

En 1984, les associations Justice et Paix et Vivre ensemble ont créé la coopérative Crédal (Crédit alternatif). L'année suivante, Hefboom, l'équivalent néerlandophone de Crédal allait se développer à son tour.

Parallèlement, l'épargne éthique et solidaire, qui soutient des projets associatifs grâce à la redistribution d'une partie des bénéfices réalisés sur les produits financiers, commençait à pénétrer dans le milieu bancaire, sous la pression des milieux associatifs, bien décidés à faire progresser leur idéal éthique et à le professionnaliser. En 1984, en région flamande, le Netwerk Zelfhulp Vlaanderen (devenu Netwerk Vlaanderen, puis FairFin) lançait, en collaboration avec la CGER, le « Krekelsparen » (épargne Cigale). Le 9 septembre 1987, Crédal, De bouche à oreille, Les Écus baladeurs, le Mouvement International de la Réconciliation, le Pivot, Solidarité des Alternatives Wallonnes et l'Université de paix ont fondé le Réseau Financement Alternatif (devenu Réseau Financité) qui lançait aussitôt l'épargne Cigale avec la CGER sur le modèle flamand « Krekelsparen ».

Cinq ans plus tard, en 1992, a été constituée l'ASBL Ethibel à l'initiative d'associations actives dans le domaine du financement alternatif, de l'environnement, du mouvement pour la paix, du mouvement pour le tiers-monde et d'autres domaines d'action sociale. Sa mise en place concrète est venue du projet d'une société de Bourse désireuse de créer un fonds éthique, qui souhaitait faire appel à cet effet à une organisation d'étude indépendante et spécialisée. Ethibel a ainsi développé un label éthique réservé aux produits financiers composés d'actions ou d'obligations d'entreprises répondant de manière satisfaisante à des critères écologiques et sociaux.

Enfin, en 1993, la Banque Triodos a ouvert une succursale en Belgique et l'année suivante, des organisation membres du NCOS, le CNCD 11.11.11 et deux banques (HBK-Spaarbank et la Banque Triodos) ont créé la société coopérative à responsabilité limitée Alterfin, en vue de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la construction d'un réseau financier accessible aux groupes socialement et économiquement défavorisés, qui n'ont que rarement accès aux institutions locales de crédit traditionnelles.

6 La nouvelle banque populaire

Histoire de la banque en Belgique (2/3) La responsabilité financière du citoyen

L'éclosion et l'évolution d'une finance plus responsable, plus intelligente, plus solidaire ne sont pas étrangères à l'incapacité du monde bancaire de répondre aux défis de l'heure, qu'ils soient à caractère éthique, social ou environnemental.

Les institutions alternatives développées en marge du marché dominant, qui veulent refonder le modèle bancaire, ont évidemment pour elles d'aller au bout d'une logique assez simple : puisque les banques actuelles ne remplissent plus convenablement leurs fonctions sociétales, créons-en de nouvelles pour répondre à des besoins de financement de personnes ou de groupes pour sortir de la précarité, favoriser l'émergence d'activités nouvelles rencontrant des difficultés de financement auprès des banques classiques (environnement, éducation, action sociale, etc., particulièrement sur le plan local) ou faire la preuve que l'économie peut être utilisée de façon plus humaine et davantage au service des hommes.

Mais, tant les IPC que les banques mutualistes, coopératives ou populaires dont il a été question dans l'analyse précédente⁴ ont précisément été créées pour servir de larges parties de la population délaissées par les banques privées qui se concentraient sur le développement de l'industrie. Ces jeunes pousses ne sont-elles donc que le résultat des soubresauts de l'histoire ou entretiennent-elles des différences fondamentales avec ces acteurs historiques ?

Le temps des Institutions Publiques de Crédit était trop compté pour que cette préoccupation de responsabilité à l'égard des défis éthiques, sociaux ou environnementaux puisse réellement entrer dans leur ADN, même si la naissance du compte d'épargne Cigale au sein d'une banque publique n'est évidemment pas le fruit du hasard.

Pour ce qui concerne les coopératives traditionnelles, nées à la fin du XIX^{ème} ou au début du XX^{ème} siècle, elles étaient surtout présentes dans quelques grands domaines d'activités, relevant des secteurs primaire et tertiaire : la distribution de produits de consommation courante (alimentaires et non alimentaires), l'épargne et le crédit, l'assurance, la distribution pharmaceutique et l'agriculture. Elles visaient directement la satisfaction de besoins individuels : consommer, épargner, s'assurer ou se soigner⁵. En ce sens, elles étaient essentiellement axées sur les intérêts de leurs membres. Comme nous l'avons vu, les banques mutualistes, coopératives ou populaires

4 Bernard Bayot, Histoire bancaire en Belgique (1/3) : la finance de papa, Réseau Financité, septembre 2017, disponible sur www.financite.be.

5 Jacques Defourny, Michel Simon et Sophie Adam, Les coopératives en Belgique : un mouvement d'avenir, Éditions Luc Pire, 2002.

Histoire de la banque en Belgique (2/3) La responsabilité financière du citoyen

n'échappaient pas à la règle, car elles étaient fondées sur un système d'entraide et de crédit mutuel entre leurs membres à la fois dédaignés par les établissements bancaires traditionnels et proie facile pour des usuriers sans scrupules.

La préoccupation de responsabilité financière du citoyen, qui n'est certes pas nouvelle, loin s'en faut, donne une dimension supplémentaire à l'activité financière en ce qu'elle vise à soutenir les entreprises ou les projets qui accordent une place centrale à des préoccupations sociales ou environnementales. Elle ne se préoccupe donc pas seulement des internalités positives pour ses membres mais également des externalités positives pour la société dans son ensemble.

Le mouvement coopératif a progressivement pris cette dimension en compte. En 1995, lors de l'assemblée générale du Centenaire de l'Alliance coopérative internationale à Manchester, une nouvelle déclaration sur l'identité coopérative a d'ailleurs été définie et la révision des principes coopératifs a été adoptée. Elle prévoit comme septième principe l'engagement envers la communauté : « Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres. »

Cette évolution essentielle consacre l'émergence de ce que l'on peut qualifier de nouvelle banque populaire, au service de ses membres mais aussi de la communauté qui l'entoure.

*Bernard Bayot
Septembre 2017*

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des trois thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts

Histoire de la banque en Belgique (2/3) La responsabilité financière du citoyen

particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires classiques, l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.